

**Direction des Collectivités et de l'Appui Territorial**  
Bureau de l'Aménagement, de l'Urbanisme et des  
Installations Classées

**Demande de dérogation de distances**  
**- E L E V A G E S -**

Conformément aux dispositions de l'article 2-1 de l'annexe 1 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les élevages de bovins, de volailles et/ou de gibier à plumes et de porcs soumis à déclaration, les **bâtiments d'élevage et leurs annexes : bâtiments de stockage de paille et de fourrage, silos, installations de stockage, de séchage et de fabrication des aliments destinés aux animaux, ouvrages d'évacuation, de stockage et de traitement des effluents, aires d'ensilage, salle de traite** doivent être implantés

- à 100 mètres des habitations ou locaux habituellement occupés par des tiers (à l'exception des logements occupés par des personnels de l'installation, des hébergements et locations dont l'exploitant a la jouissance et des logements occupés par les anciens exploitants), des stades ou des terrains de camping agréés (à l'exception des terrains de camping à la ferme) ainsi que des zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers ; cette distance est réduite à 50 mètres lorsqu'il s'agit de bâtiments mobiles d'élevage de volailles faisant l'objet d'un déplacement d'au moins 100 mètres à chaque bande ;

Ces distances peuvent être réduites à :

- 50 mètres lorsqu'il s'agit de bâtiments d'élevage de bovins sur litière accumulée ;
- 25 mètres lorsqu'il s'agit d'une installation située en zone de montagne, définie en application de l'article R. 113-14 du code rural et de la pêche maritime ;
- 15 mètres lorsqu'il s'agit d'équipements de stockage de paille et de fourrage ; toute disposition est alors prise pour prévenir le risque d'incendie ;

- À 35 mètres des puits et forages, des sources, des aqueducs en écoulement libre, de toute installation souterraine ou semi-enterrée utilisée pour le stockage des eaux, que les eaux soient destinées à l'alimentation en eau potable ou à l'arrosage des cultures maraîchères, des rivages, des berges des cours d'eau
- à 200 mètres des lieux de baignade déclarés et des plages, à l'exception des piscines privées
- à 500 mètres en amont des zones conchylicoles, sauf dérogation liée à la topographie, à la circulation des eaux et prévue par l'arrêté préfectoral d'autorisation ; à
- à 50 mètres des berges des cours d'eau alimentant une pisciculture, sur un linéaire d'un kilomètre le long de ces cours d'eau en amont d'une pisciculture, à l'exclusion des étangs empoisonnés où l'élevage est extensif sans nourrissage ou avec apport de nourriture exceptionnel.

En application de l'article R 512-52 du code de l'environnement, une dérogation de distances peut être accordée à la demande de l'exploitant.

***TOUTEFOIS, CETTE DÉROGATION N'EST PAS SYSTÉMATIQUE***

Il appartient à l'exploitant de démontrer l'impossibilité de construire son (ou ses) bâtiment(s) à distance réglementaire et que les dangers, inconvénients et nuisances, notamment pour les tiers ne sont pas augmentés ou sont diminués par rapport à la situation antérieure.

**La demande à déposer en Préfecture (bureau des réglementations) doit comporter :**

- un courrier sollicitant la dérogation (voir modèle joint)
- un plan **avant** projet **faisant apparaître les environs du site dans un rayon de 100 mètres** (il doit faire figurer l'installation et les bâtiments avoisinants, et indiquer leur affectation). Le rayon de 100 mètres doit être tracé à partir des murs extérieurs des bâtiments d'élevage et des annexes.
- un plan **après** projet comportant les mêmes indications.
- **En cas de création ou d'extension d'un stockage de fourrage** : impérativement joindre un dossier supplémentaire destiné à la consultation **du SDIS** – Service Prévision de BOURG-EN-BRESSE. (si l'avis a déjà été sollicité dans le cadre du permis de construire, joindre copie de cet avis).
- **En cas de modification d'usage d'un bâtiment** : joindre le permis de construire initial précisant l'usage de la construction.

Après instruction, la décision sur la demande de dérogation fera l'objet d'un arrêté préfectoral, après avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (C.O.D.E.R.S.T).

**La demande de dérogation et les documents énumérés seront adressés en triple exemplaire à la :**  
**Préfecture de l'Ain – Direction des Collectivités et de l'Appui Territorial -**  
**Bureau de l'Aménagement, de l'Urbanisme et des Installations Classées – CS 80400**  
**45, avenue Alsace-Lorraine - 01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX**

**Remarque : Toute demande incomplète ne pourra être instruite.**

**Conseil : Attendre la dérogation de distance avant de déposer la demande de permis de construire.**

**Demande de dérogation**

Je soussigné (NOM, prénom)..... qualité (gérant...) :.....  
demeurant.....  
Téléphone..... Téléphone portable.....  
Télécopie..... Adresse mail .....  
Représentant de (raison sociale – forme juridique de l'exploitation – adresse du siège social de l'exploitation)  
.....  
.....  
N° de SIRET.....

**1) Objet précis de la demande de dérogation :**

- Création bâtiment d'élevage
- Extension bâtiment d'élevage
- Création stockage de fourrage
- Extension stockage de fourrage
- Création de stockage d'effluent
- Modification d'usage du bâtiment
- Autre (préciser).....  
.....  
.....  
.....

**2) Implantation du projet qui fait l'objet de la demande de dérogation :**

Commune : .....  
Adresse ou lieu-dit : .....

.....  
Références cadastrales du terrain : .....  
.....  
.....

**3) Description des bâtiments et des installations de l'exploitation :**

Type de bâtiments ou d'installations	Existant	À créer	Catégorie des animaux logés ou nature des produits stockés	Effectif ou quantité maximum pour chaque activité		Distances (préciser les distances inférieures aux limites réglementaires)
<i>Exemple :</i> bâtiments d'élevage	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Vaches laitières	78		80 mètres d'un tiers
Bâtiments d'élevage	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				
Stockage de fourrage	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				
Silos à grains	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				
Silos d'ensilage	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				
Stockage d'effluents (préciser le type et le volume)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		Volume utile	Volume total	
Autres	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				

- Préciser les raisons pour lesquelles il est impossible de respecter les distances réglementaires :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Préciser les éléments permettant de démontrer l'absence d'augmentation de nuisances sonores :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....  
- Préciser les éléments permettant de démontrer l'absence d'augmentation de nuisances olfactives :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Préciser les éléments permettant de démontrer l'absence d'augmentation de nuisances visuelles :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Autres :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Détailler les mesures compensatoires prévues afin de limiter ou supprimer les nuisances potentielles liées au projet :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Préciser les éventuelles modifications d'affectation des bâtiments et de fonctionnement intervenues depuis le dernier récépissé de déclaration :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date et signature du demandeur